



PROCÈS-VERBAL DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE RACINE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 OCTOBRE 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Racine, tenue le 17 octobre 2022 à 19 h au Centre communautaire de Racine, situé au 136 route 222, Municipalité de Racine.

Sont présents :

Maire	Mario Côté
Conseiller district N° 1	Nicolas Turcotte
Conseillère district N° 2	Lilian Steudler
Conseiller district N° 3	André Courtemanche
Conseiller district N° 4	Michel Bergeron
Conseiller district N° 5	Adrien Steudler
Conseillère district N° 6	Louise Lafrance Lecours

Assiste également à la séance :

Lyne Gaudreau, directrice générale et greffière-trésorière

Les membres présents forment le quorum.

---

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES**

La séance extraordinaire est ouverte à 19 h par monsieur Mario Côté, maire de Racine.

Madame Lyne Gaudreau, directrice générale et greffière-trésorière, fait office de secrétaire.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3. RÉOLUTIONS**

- 3.1 Mandat – Ingénierie – Centre communautaire
- 3.2 Mandat – Études géotechniques – Centre communautaire
- 3.3 Mandat – Changement de ponceau – Chemin Perras
- 3.4 Signature – Convention d'aide financière – Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) volet Accélération

**4. PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 MINUTES MAXIMUM)**

**5. LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2022-10-215

ATTENDU la lecture de l'ordre du jour par monsieur le maire Mario Côté ;

Il est proposé par monsieur Nicolas Turcotte, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le projet d'ordre du jour soit accepté tel que présenté.



### 3. RÉSOLUTIONS

2022-10-216

#### 3.1 Mandat d'ingénierie – Centre communautaire

ATTENDU le projet d'agrandissement et de réfection du centre communautaire;

ATTENDU QUE des plans d'ingénierie sont nécessaires à la réalisation du projet;

ATTENDU les deux (2) soumissions reçues;

ATTENDU QUE la firme Côté-Jean et Associés est le plus bas soumissionnaire conforme;

Il est proposé par monsieur Nicolas Turcotte, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Racine octroie le mandat de réalisation des plans d'ingénierie à la firme Côté-Jean et Associés pour un montant approximatif de quarante-sept mille trois cents dollars (47 300 \$) excluant les taxes applicables.

2022-10-217

#### 3.2 Mandat – Études géotechniques – Centre communautaire

ATTENDU le projet d'agrandissement et de réfection du centre communautaire;

ATTENDU QU' une étude géotechnique est nécessaire à la réalisation du projet;

ATTENDU les deux (2) soumissions reçues;

Il est proposé par monsieur Michel Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Racine octroie le mandat de réalisation d'une étude géotechnique à Inspectech Estrie pour un montant de sept mille cent dollars (7 100 \$) excluant les taxes applicables.

#### 3.3 Mandat – Changement de ponceau – Chemin Perras

Le point est reporté à une séance ultérieure.

#### 3.4 Signature – Convention d'aide financière – Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) volet Accélération

2022-10-218

ATTENDU la Municipalité de Racine a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE la Municipalité de Racine a pris connaissance de la convention d'aide financière, l'a signée et s'engage à la respecter;

Il est proposé par monsieur Michel Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des



conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Racine confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

QUE la Municipalité de Racine certifie que madame Lyne Gaudreau, directrice générale et greffière-trésorière, est dûment autorisée ou autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

#### 4. PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 MINUTES MAXIMUM)

Le public n'a aucune question.

#### 5. LEVÉE DE LA SÉANCE

2022-10-219

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions ou de résolutions, le cas échéant.

Madame Lilian Steudler, conseillère, propose la levée de la séance à 19 h 20.

---

Mario Côté  
Maire

---

Lyne Gaudreau  
Directrice générale et greffière-trésorière